

X X

AFFAIRE N° 17 - Paiement des frais de voyage d'un Architecte pour la MAISON DE LA CULTURE.

**LE MAIRE** : sous le dossier N°17, je vous demande, Messieurs, de m'autoriser à payer les frais de voyage de M. SONREL, Architecte, qui viendra à Saint-Denis pour étudier sur place la Maison de la Culture.

*Approuvé  
le 12 Mars 1965  
P/le Préfet,  
Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchard*

M. SONREL est l'Architecte dont je vous ai déjà entretenu et qui m'a été désigné par M. BIASINI comme étant particulièrement compétent. Il a réalisé la Maison de la Culture d'AMBIÈS.

Je vous signale, toutefois, que j'ai demandé à M. BIASINI d'étudier la possibilité de faire prendre en charge par les "AFFAIRES CULTURELLES" les frais de ce voyage, mais sa réponse ne m'est pas encore parvenue.

Le Maire précise par ailleurs, pour répondre à une demande de M. GADET, qu'il s'agirait d'une dépense de l'ordre de 300.000 à 400.000 frs. CFA.

Mise aux voix, l'autorisation au Maire de régler les frais de voyage de M. SONREL chargé des études de la Maison de la Culture à réaliser à Sainte-Denis, est donnée à l'unanimité, à l'exception de M. CELESTIN qui s'est abstenu de prendre part au vote.

X X

**M. le Maire**, pour répondre également à des questions posées par certains Conseillers, précise qu'en ce qui concerne la réfection du Plafond de l'Hôtel de Ville le premier marché établi avec M. GUIRAUD avait été rejeté par le Percepteur, motif pris de ce qu'il n'admettait pas que la Commune traite directement avec un Sculpteur parisien. Un dernier marché vient donc d'être établi depuis environ une semaine.

EN ce qui concerne les constructions envisagées dans l'arrière-cour de l'Hôtel de Ville, le Maire répond à une question de M. GADET en lui signalant que ces travaux sont toujours prévus et qu'ils commenceront incessamment.

Il précise, par ailleurs, à M. PARIS que le style de l'Hôtel de Ville sera respecté lors de l'édification de ces bâtiments, ce qui offre certaines difficultés de réalisation.

X X